



76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées

New York, le 21 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue la possibilité d'échanger avec la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées. La Suisse soutient pleinement le travail accompli par les organes de traités sur les droits de l'homme. La protection effective des droits de l'homme nécessite des mécanismes solides permettant d'accompagner leur mise en œuvre et leur intégration dans les législations nationales. Le rôle crucial joué par les organes de traités dans le système des droits de l'homme pourrait être renforcé en harmonisant davantage leurs méthodes de travail.

L'indépendance, l'expertise et la disponibilité des membres des comités est déterminante pour un système des organes de traités crédible et opérationnel. En soutenant la candidature du Professeur Schefer à sa réélection, la Suisse met en avant l'importance qu'une expertise juridique solide soit présente au sein des comités et la volonté de moderniser les méthodes de travail de ces organes. Il convient également d'encourager l'introduction de processus plus ouverts et transparents pour désigner et élire les candidats sur la base de leurs compétences au niveau national et international.

Madame la Présidente du Comité,

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, quels sont les risques et les opportunités d'effectuer certaines tâches des organes de traité en ligne ? Les formes d'activités en ligne comme les séminaires régionaux et les consultations régionales devraient-elles être encouragées ?
- Enfin, quel potentiel représente un transfert du traitement des communications individuelles vers des plateformes numériques appropriées (*case management*) ? Un système de gestion numérique des dossiers pourrait-il raccourcir les délais et améliorer la qualité du processus de prise de décision ?

Je vous remercie.